



BUDGET 2019

RAPPORT D'ADMINISTRATION GENERALE

Aux Conseillers Communaux,

Mesdames,
Messieurs,

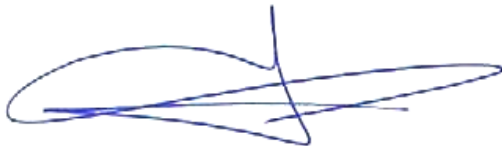
Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément à l'article L1122-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le rapport sur l'Administration et la situation des affaires de la Commune.

Ce document a été arrêté en séance du Collège communal du 11 décembre 2018.

Tout en vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Par le Collège,

La Directrice générale,



C. BOLLY

Le Bourgmestre,



E. HAUTPHENNE

LE CONSEIL COMMUNAL

Actuellement le Conseil communal est constitué de la manière suivante :

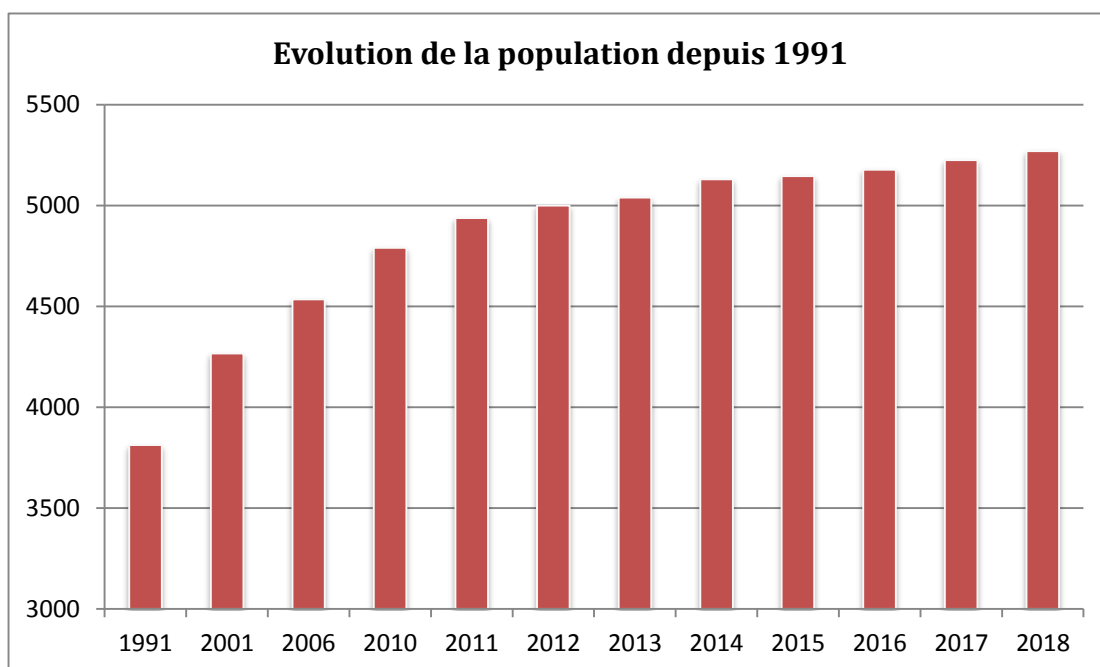
Monsieur Eric HAUTPHENNE, Bourgmestre-Président,

Monsieur Christophe MATHIEU,
Madame Marie MARCHAL-LARDINOIS,
Monsieur Philippe THISE,
Madame Geneviève NEERINCK, Echevins,

Monsieur Michel BOLLINGER,
Monsieur René DELCOURT,
Monsieur Roland DISTEXHE,
Monsieur Jules PONCELET,
Monsieur Patrick CARPENTIER de CHANGY,
Monsieur Luc VIATOUR,
Monsieur François DEBEHOGNE,
Madame Margaux VERLAINE,
Monsieur Dominique DELCOURT,
Monsieur Philippe FAGNOUL,
Madame Jessica LOEST,
Madame Valérie BLERET, Conseillers communaux,

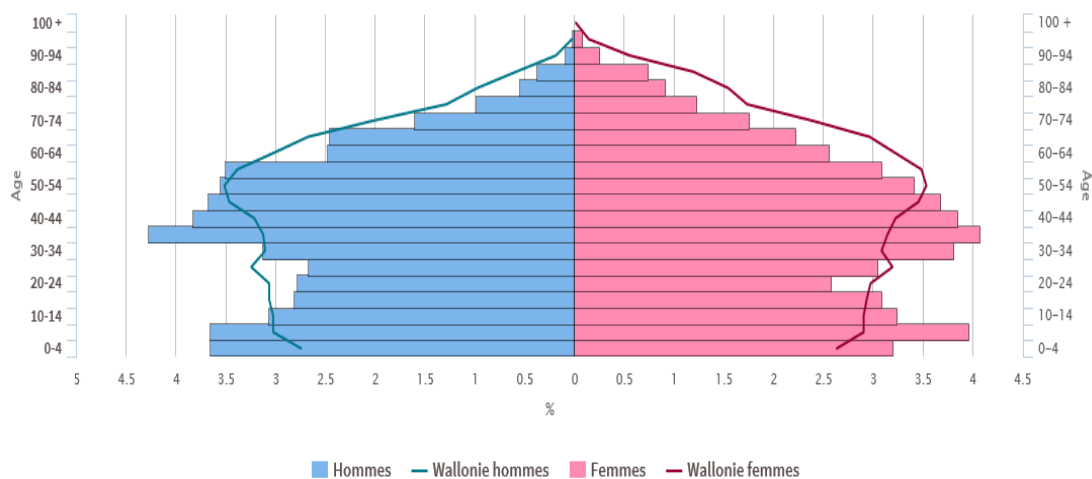
POPULATION

Habitants au 01.01.1991 : 3.812
 Habitants au 01.01.2001 : 4.267
 Habitants au 01.01.2006 : 4.534
 Habitants au 01.01.2010 : 4.790
 Habitants au 01.01.2011 : 4.938
 Habitants au 01.01.2012 : 5.000
 Habitants au 01.01.2013 : 5.040
 Habitants au 01.01.2014 : 5.130
 Habitants au 01.01.2015 : 5.145
 Habitants au 01.01.2016 : 5.178
 Habitants au 01.01.2017 : 5.225
 Habitants au 01.01 2018 : 5.269



Pyramide de la population au 1^{er} janvier 2018

Pyramide des âges de l'entité HÉRON (Commune) [01/01/2018]



ETAT CIVIL EN 2018 (au 1^{er} décembre)

Naissances	: 52 dont 23 garçons et 29 filles
Décès	: 29 dont 17 de sexe masculin et 12 de sexe féminin
Mariages	: 21
Divorces	: 9
Adoptions	: -
Reconnaissances	: 30
Légitimations	: -

REGISTRE DES ELECTEURS

La dernière liste des électeurs pour les élections du 14.10.2018 comptait :

Pour la section 01 : HERON	:	825 électeurs
Pour la section 02 : LAVOIR	:	262 électeurs
Pour la section 03 : WARET-L'EVEQUE	:	737 électeurs
Pour la section 04 : COUTHUIN-CENTRE	:	832 électeurs
Pour la section 05 : COUTHUIN-SURLEMEZ	:	602 électeurs
Pour la section 06 : PLEIN VENT	:	646 électeurs

SITUATION FINANCIERE

1. LE CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE

BUDGET

Le budget initial 2018 du Centre Public d'Action Sociale se présente comme suit :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes	2.022.078	46.000
Dépenses	2.022.078	46.000
Solde	0	0
Subvention communale à l'ordinaire	520.620	

A la suite des modifications budgétaires, le budget du Centre Public d'Aide Sociale se présente comme suit :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes	2.189.383,88	309.787,48
Dépenses	2.189.383,88	309.787,48
Solde	0	0
Subvention communale à l'ordinaire	529.770,77	

COMPTE

Le compte du Centre Public d'Action Sociale pour l'exercice 2017 se clôture comme suit:

	Droits constatés nets	Engagements	Boni budgétaire
Service ordinaire	1.901.050,34	1.870.952,42	30.097,92
Service extraordinaire	32.981,42	49.412,00	-16.430,58
TOTAUX	1.934.031,76	1.920.364,42	13.667,34

	Droits constatés nets	Imputations comptables	Résultat comptable
Service ordinaire	1.901.050,34	1.869.590,37	31.459,97
Service extraordinaire	32.981,42	32.565,85	415,57
TOTAUX	1.934.031,76	1.902.156,22	31.875,54

2. LES FABRIQUES D'ÉGLISE

Les comptes des fabriques d'église pour l'exercice 2017 se présentent comme suit :

	Recettes	Dépenses	Solde	Subsides communaux
Fabrique de HERON	---	---	----	---
Fabrique de WARET-L'ÉVEQUE	9.518,02	5.271,98	4.246,04	Ord.
Fabrique de LAVOIR	32.973,81	5.451,90	27.521,91	0
Fabrique de SURLEMEZ	6.319,24	5.397,65	921,59	Ord.
Fabrique de COUTHUIN	27.745,25	27.634,71	110,54	Ord.

Pour l'exercice 2018, les budgets de ces fabriques se présentent comme suit :

	Recettes	Dépenses	Solde	Subsides Communaux
Fabrique de HERON	---	---	---	---
Fabrique de WARET-L'ÉVEQUE	5.330,74	5.330,74	0	Ord.
Fabrique de LAVOIR	7.993,23	2.195,00	5.798,23	0
Fabrique de COUTHUIN	33.610,94	33.610,94	0	Ord.
Fabrique de SURLEMEZ	12.340,28	12.340,28	0	Ord.

3. LA REGIE COMMUNALE AUTONOME

LE COMPTE 2017

Le compte pour l'exercice 2017 s'est clôturé de la manière suivante :

Ventes et prestations	Coût des ventes et prestations	Produits financiers	Charges financières	Perte de l'exercice
74.231,45	142.486,59	0	90,13	68.345,27

LE BUDGET 2018

Ventes et prestations	Coût des ventes et prestations	Produits financiers	Charges financières	Bénéfice de l'exercice
500.579	307.152	11.865	567	204.725

4. LA COMMUNE

LE COMPTE 2017

Le compte pour l'exercice 2017 s'est clôturé de la manière suivante :

	Service ordinaire	Service extraordinaire	Totaux
Droits constatés	5.780.751,42	2.286.211,77	8.066.963,19
Engagements de dépenses	5.608.280,83	2.778.904,79	8.387.185,62
Solde	172.470,59	-492.693,02	-320.222,43

LE BUDGET 2018

Après approbation du budget de l'exercice 2018, la situation budgétaire, tous exercices confondus se présente comme suit :

	Service Ordinaire	Service extraordinaire
Recettes	5.605.427,91	1.978.135,89
Dépenses	5.187.639,84	2.212.333,79
Solde	417.788,07	417.788,07

A la suite des modifications intervenues en 2018, la situation est la suivante :

	Service Ordinaire	Service extraordinaire
Recettes	6.310.175,16	4.390.908,09
Dépenses	6.176.756,71	4.322.373,94
Solde	133.418,45	68.534,15

BUDGET 2019 – RAPPORT DE SYNTHÈSE

I. Présentation globale du budget

Conformément aux articles L1314-1 et 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le budget communal 2019 respecte l'équilibre budgétaire global tant au service ordinaire qu'au service extraordinaire.

Le budget ordinaire

Le budget ordinaire pour 2019 présente des recettes pour une somme de 6.287.880,93€ et des dépenses pour une somme de 6.072.986,15€, ce qui représente un excédent à l'exercice propre de 214.894,78€.

Le budget extraordinaire

Le budget extraordinaire présente des recettes pour 3.499.165,45€ et des dépenses pour 3.618.798,30€.

II. Le service ordinaire

1.1. Les recettes

Les recettes ordinaires s'élèvent à la somme de 6.287.880,93€.

Les recettes ordinaires se répartissent comme suit :

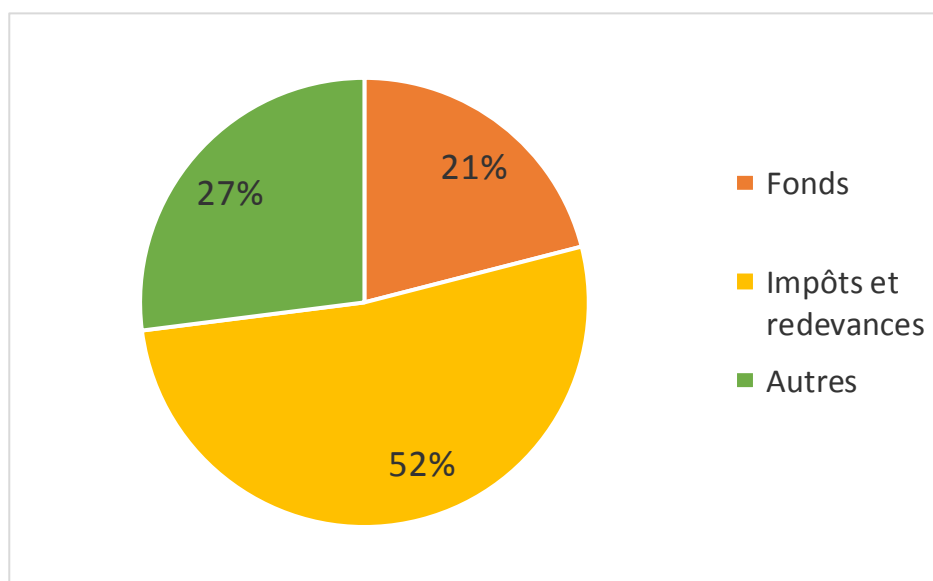
- Transferts : 5.938.714,38€ (94,4 %) ;
- Prestations : 273.706,55€ (4,4 %) ;
- Dette : 75.460€ (1,2 %).

Les recettes de transferts sont donc largement les plus importantes :

Fonds : 1.325.525,98€ (1.264.530,74€ en 2018) ;

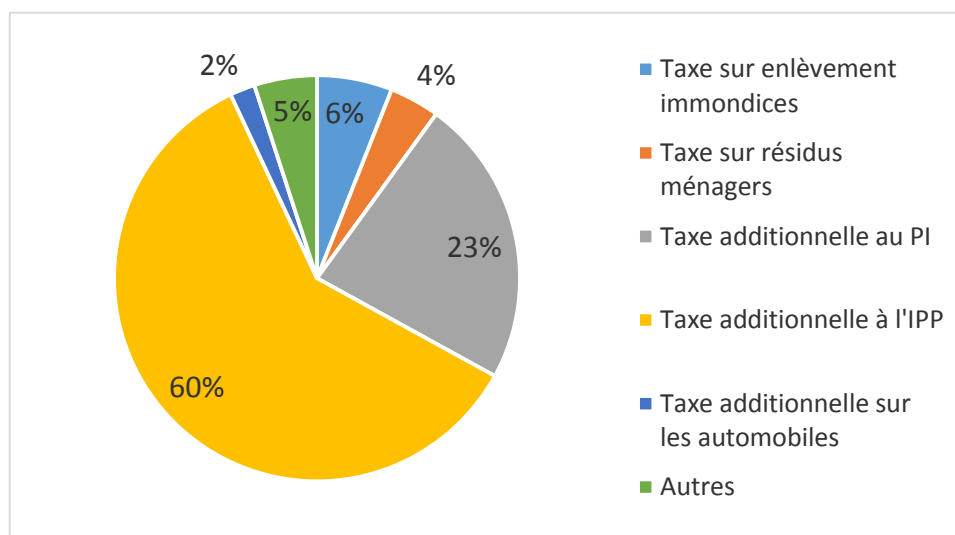
Impôts et redevances : 3.282.928,43€ (3.151.164,88€ en 2018) ;

Autres : 1.679.426,52€ (1.304.022,97€ en 2018).



Les taxes et redevances se répartissent comme suit :

Taxe sur l'enlèvement des immondices	201.841,00
Taxe sur les résidus ménagers	122.300,00
Taxe additionnelle au PI	763.054,01
Taxe additionnelle à l'IPP	1.957.683,16
Taxe additionnelle sur les automobiles	72.001,45
Autres	166.048,81

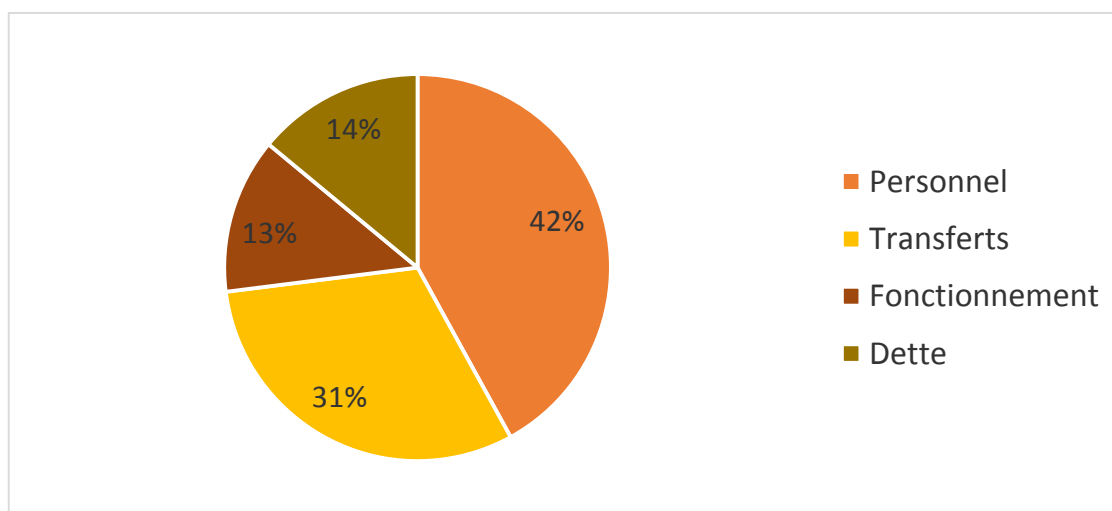


1.2. Les dépenses

Les dépenses ordinaires s'élèvent à la somme de 6.072.986,15€.

Ces dépenses se décomposent comme suit :

	%	Budget 2019	Budget 2018
Personnel	42%	2.568.220,38	2.422.557,75
Fonctionnement	13%	770.437,61	655.848,29
Transferts	31%	1.857.923,51	1.792.140,47
Dette	14%	876.404,65	840.034,78
Total	100%	6.072.986,15	5.701.765,28

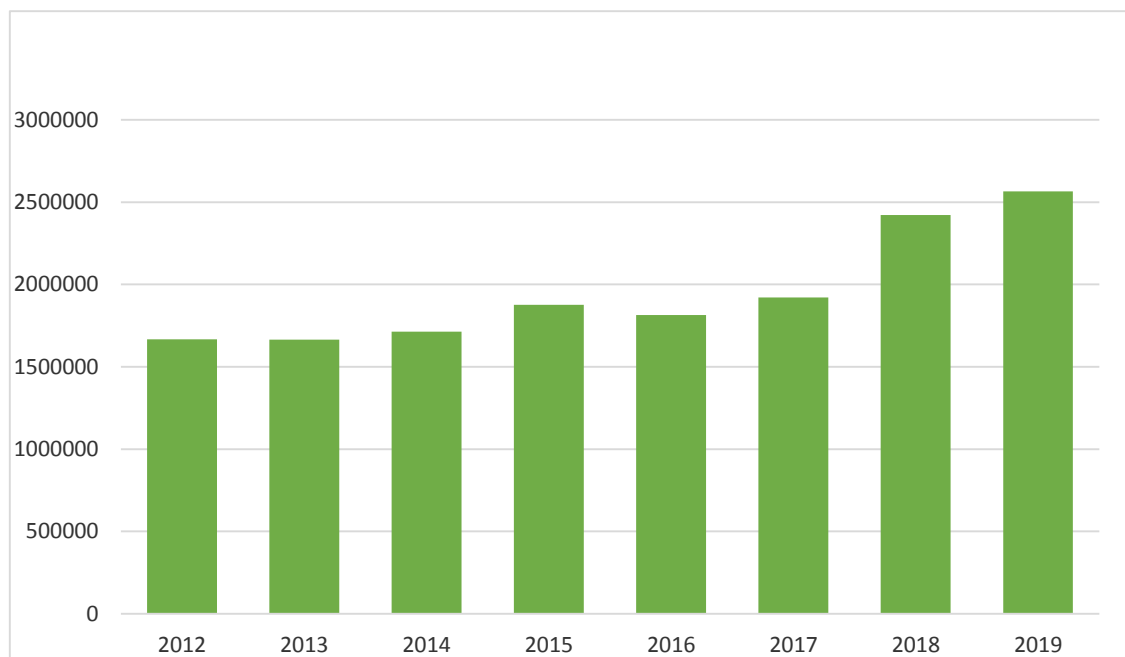


1.2.1. Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel s'élèvent à 2.568. 220,38€ pour 2.422.557,75€ en 2018.

Conformément aux prévisions du Bureau du Plan, une indexation des salaires de 2% a été prévue à partir du 1^{er} octobre 2019.

Evolution des dépenses de personnel



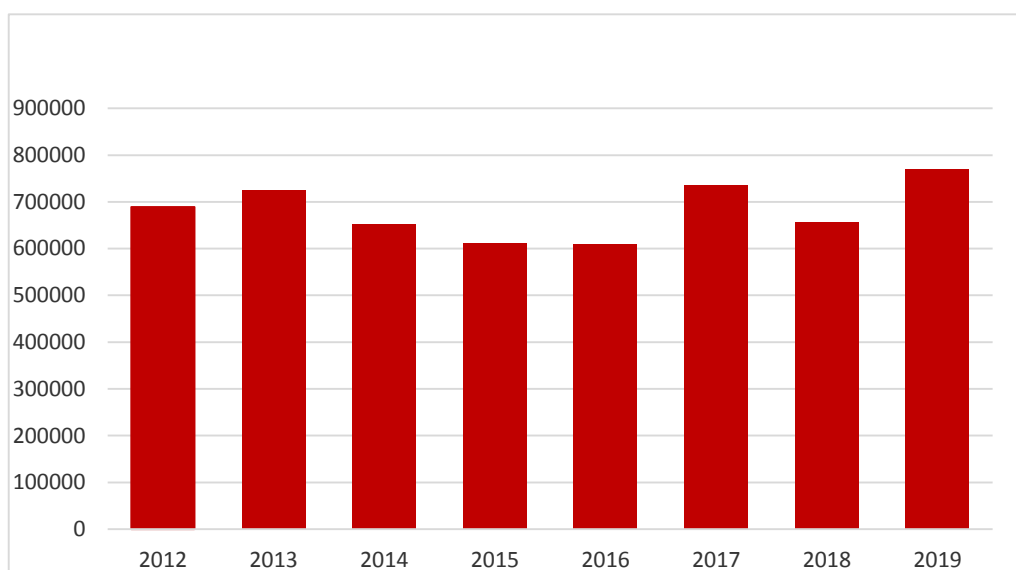
1.2.2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 770.437,61 pour 655.848,29€ au budget initial 2018 et 736.001,54 au compte 2017.

Cette augmentation s'explique notamment par :

- 1° en ce qui concerne l'administration générale, les frais inhérents à l'évolution constante de la population. Certaines de ces dépenses sont couvertes par des recettes correspondantes (frais de cartes d'identité, passeports, permis de conduire, ...) ;
- 2° en ce qui concerne le secteur des travaux (communication-voirie-cours d'eau), outre l'entretien des nouveaux locaux, il convient de prendre en compte l'augmentation du prix de l'énergie ;
- 3° enfin, dans le secteur de l'enseignement, l'augmentation substantielle du nombre d'élèves dans les écoles communales (+4,2%) et les surfaces des nouvelles infrastructures à entretenir ou à louer (modules). Certaines dépenses sont également couvertes par des recettes (p.ex. repas chauds).

Evolution des dépenses de fonctionnement

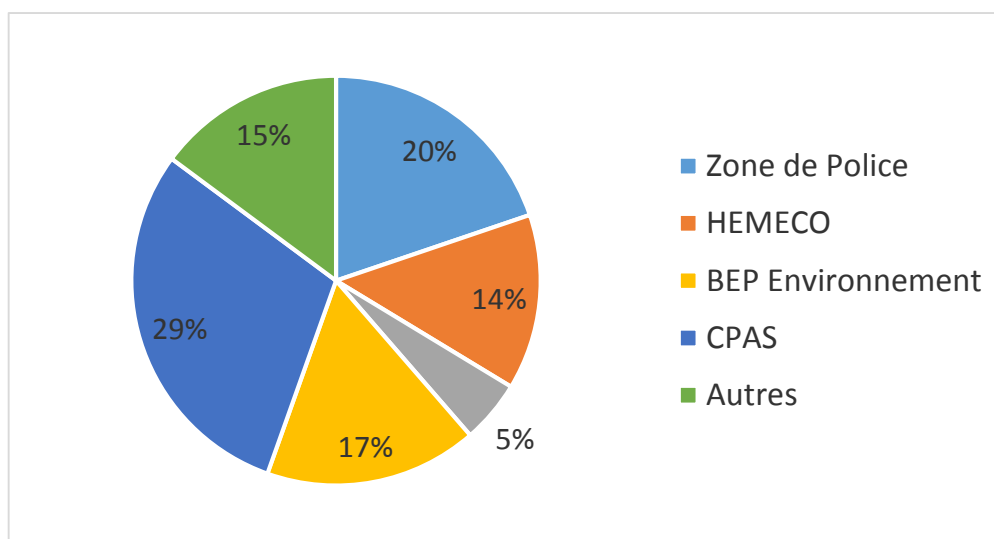


1.2.3. Les dépenses de transferts

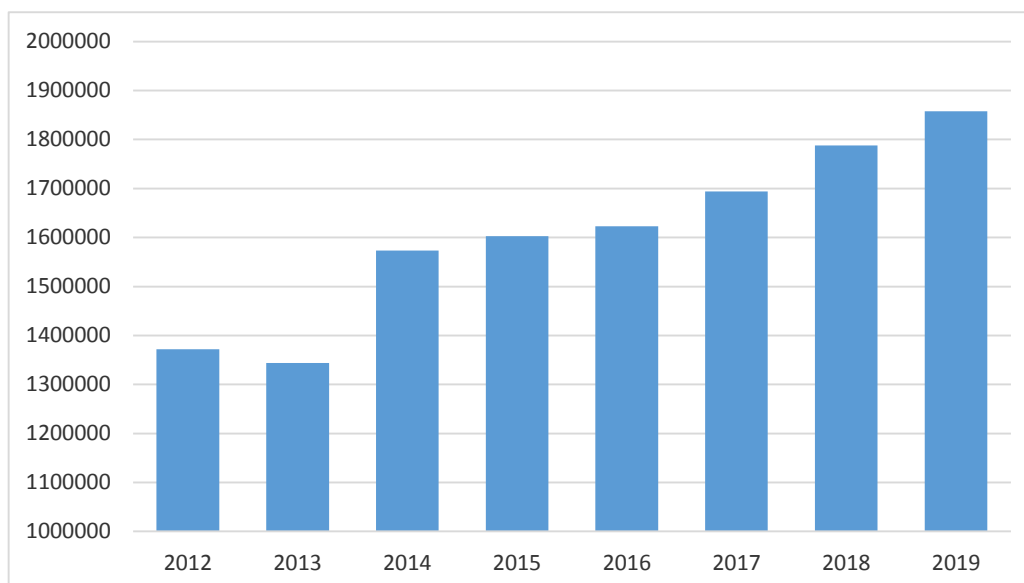
Ces dépenses de transfert s'élèvent à 1.857.923,51 pour 1.787.740,34€ en 2018.

La dotation à la Zone de secours est en constante augmentation (+9% en 2019).

Il faut relever que la dotation initiale du CPAS est exactement la même que celle inscrite au budget 2018, le budget du CPAS n'ayant pas encore été approuvé.



Evolution des dépenses de transferts

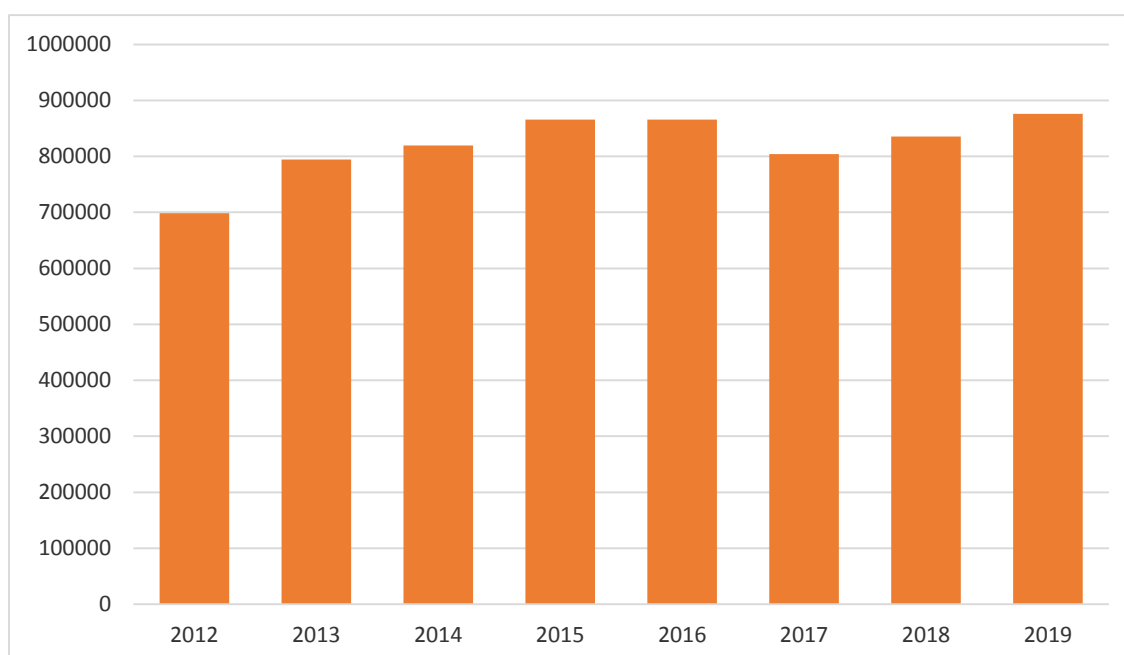


Ce tableau est très éclairant quant à l'évolution exponentielle des dépenses de transfert (sur lesquelles les communes n'ont aucune prise) ce qui a pour conséquence une diminution des moyens d'actions du pouvoir communal.

1.2.4. Les dépenses de dette

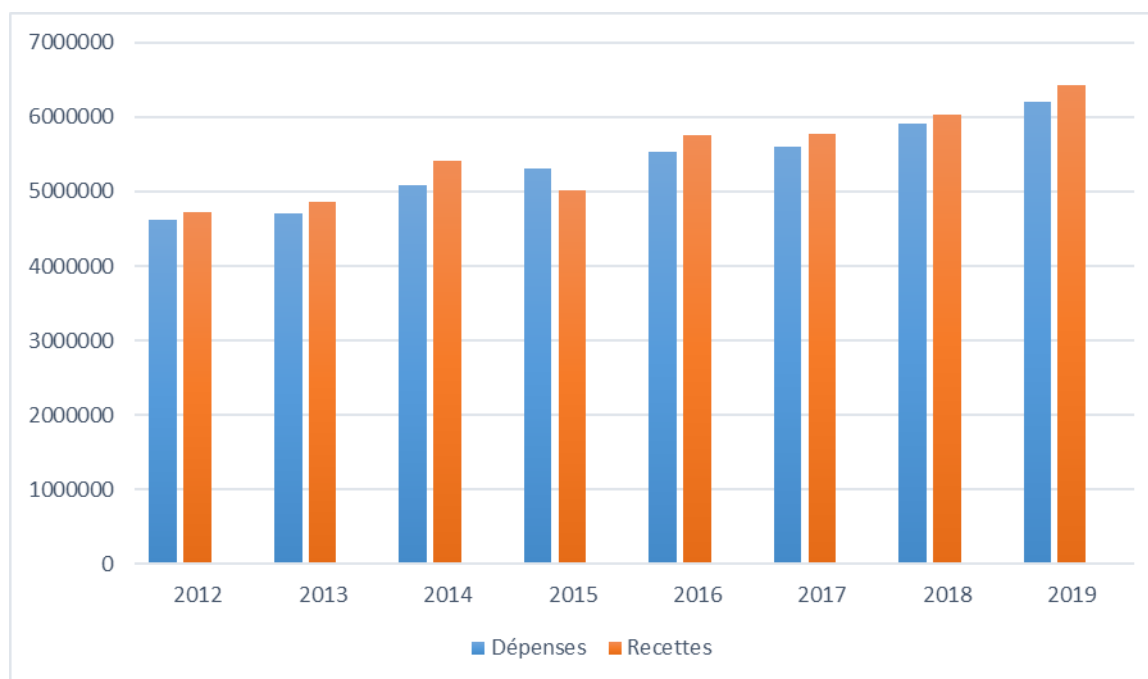
Les dépenses de dette pour l'exercice 2019 s'élèvent à 876.404,65€ pour 835.618,90€ en 2018.

Evolution des dépenses de dette



Le budget respecte bien entendu la balise fixée par le Gouvernement Wallon qui veut que pour les communes à l'équilibre à l'exercice propre, et leurs entités consolidées, le montant des prêts pour investissements est limité à 1.200 €/habitant pour les six années de la mandature.

Evolution globale des recettes et des dépenses



1.3. Le résultat

Le budget ordinaire présente un excédent à l'exercice propre de 214.894,78€.

Compte tenu des dépenses à honorer sur exercices antérieurs (68.255,03€) et d'un prélèvement de 70.224,09€ pour financer des dépenses à l'extraordinaire, le boni, tous exercices confondus, est donc estimé à 209.834,11€.

III. Le service extraordinaire

L'année 2019 verra la concrétisation de projets déjà bien avancés et le lancement de plusieurs autres.

Ce programme d'investissements se détaille comme suit :

Objet	Prévision de dépenses	Subsides	Fond de réserve	Emprunts
Travaux au Moulin de Ferrières – Phase 2	1.215.660	972.528		243.132
Aménagement d'un parking d'Ecovoiturage à Lavoir	250.000	190.000		60.000
Acquisition de terrains à Lavoir	95.000			95.000
Création d'un hall-relais agricole	220.000	200.000		20.000
Travaux d'entretien de voiries	250.000	43.362		206.638
Réfection et égouttage ruelle Pravée	100.000	60.000		40.000
Réfection du mur du cimetière d'Envoz	80.000	48.000		32.000
Aménagement d'une aire de jeux au lotissement A. Dochain	60.000	45.000		15.000
Canalisation du fossé rues Herdave et Croupettes	20.000			20.000

Achat d'un épandeur à sel	40.000		40.000	
Plan communal de mobilité	60.000	45.000		15.000
Aménagement d'une piste cyclo-piétonne rue Pravée	240.000	100.000		140.000
Travaux école de Surlemmez (nvelle classe + sanitaires + préau)	319.000	280.720		38.280
Acquisition terrain ancien presbytère de Surlemmez	320.000			320.000
Rénovation de l'église de Lavoir et de ses abords	150.000	75.000		75.000
Aménagements cimetières nature	20.000			20.000

Par ailleurs, d'importants investissements sont également prévus via la Régie communale autonome, comme par exemple la création d'un parking et d'infrastructures sportives et récréatives aux abords du hall omnisports à Héron (300.000 €) ou encore l'aménagement du 2^{ème} terrain de football et la rénovation des infrastructures (vestiaires et buvette) (800.000€).

Ces différents travaux ont pour but d'offrir à l'ensemble de la population de Héron en constante augmentation divers services et infrastructures leur permettant de s'épanouir dans notre commune dont le caractère rural sera préservé au travers d'un développement durable.

IV. Conclusions

La majorité communale issue des élections du 14 octobre dernier est fière de présenter son budget 2019 en boni et ce sans augmentation de la fiscalité et malgré un certain nombre de contraintes nouvelles.

Ainsi, la dotation à la Zone de secours est en constante augmentation (+9%), le Gouvernement fédéral ne respectant pas ses promesses en matière de soutien financiers et adoptant de nouvelles dispositions alourdissant les charges des Zones de secours (p. ex. coût forfaitaire des interventions des véhicules d'urgence).

Rappelons également que les mesures adoptées dans le cadre de la Tax shift ont pour effet de diminuer les recettes IPP qui constituent 63% de nos recettes.

Par ailleurs, le changement de cap du Gouvernement fédéral en matière d'accueil des demandeurs d'asile (ILA) aura un impact important sur les finances des CPAS qui avaient été contraints, sous peine de sanctions, d'investir dans ce secteur. Ainsi, outre une réorientation du personnel affecté à cette mission, il convient de procéder à une réaffectation des locaux qui avaient dû être aménagés pour permettre d'accueillir les demandeurs d'asile envoyés par FEDASIL. C'est notamment cette inconnue qui justifie le retard dans l'adoption du budget 2019 du CPAS.

Malgré cela, nous poursuivons notre politique de services à la population et ce en développant l'emploi. Cette continuation n'est possible qu'au travers :

- d'une gestion rigoureuse de nos dépenses de personnel et de nos frais de fonctionnement;
- d'une recherche permanente de subsides (64% des investissements !).

Cette rigueur nous permet notamment de voir le futur avec confiance et ambition. Ainsi, une fois de plus, nous n'avons pas eu besoin d'avoir recours à la possibilité d'inscrire une recette spécifique visant à préfigurer les dépenses budgétisées pour l'exercice et qui ne seront pas engagées comme le permet la Circulaire budgétaire.

Par ailleurs, ce budget nous permet d'entamer la réalisation des engagements pris par les deux groupes politiques formant la majorité lors de la campagne électorale.

ENSEIGNEMENT COMMUNAL

Année scolaire 2018-2019

1. Population scolaire au 01.10.2018

Implantations	Classes primaires	Classes maternelles
Couthuin-Centre	100	55
Surlemez	77	29
Waret-l'Evêque	73	39
Total	250	123

Total général : 373

2. Population scolaire au 15.01.2019 (estimation)

Implantations	Classes primaires	Classes maternelles
Couthuin-Centre	100	60
Surlemez	77	34
Waret-l'Evêque	75	46
Total	252	140

Total général : 392

3. Organisation de l'école

A. Classes primaires

382 périodes réparties comme suit :

- un directeur sans classe (+ de 180 élèves) ;
- treize emplois d'enseignants temps plein primaire ;
- 2 maîtres spéciaux d'éducation physique 26 périodes/semaine ;
- une maîtresse spéciale de religion catholique 6 périodes/semaine ;
- une maîtresse spéciale de langues modernes 6 périodes anglais et 6 périodes néerlandais ;
- une maîtresse spéciale de morale 6 périodes/semaine ;
- un maître spécial de religion protestante 2 périodes/semaine ;
- deux maîtres d'adaptation 16 périodes/semaine ;
- douze périodes de citoyenneté.

B. Classes maternelles

Au 01.10.2018

- 7,5 emplois d'enseignants :
 - Surlemez : 2 temps plein
 - Couthuin-Centre : 3 temps plein
 - Waret-l'Evêque : 2 temps plein et ½

4. Vu l'application du décret de 13 juillet 1998 prévoyant l'adaptation des horaires des institutrices maternelles à 26 périodes/semaine, la commune a obtenu de la Communauté Française :

- un agent P.T.P. assistante aux institutrices maternelles 4/5^{ème} temps
- un agent P.T.P. assistante aux institutrices maternelles ½ temps
- un agent A.P.E. maître de psychomotricité pour 14 périodes.

5. Nos enfants bénéficient également :

- d'un transfert gratuit entre implantations matin et soir ;
- d'un cours d'éducation physique (2 périodes/semaine) ;
- d'un cours de natation pour tous les élèves du cycle primaire et maternel ;
- d'un cours de langue moderne : choix entre le néerlandais et l'anglais donné par un maître spécial aux élèves dès la 3^{ème} maternelle ;
- d'un cours de musique assuré par le Conservatoire de HUY dans les locaux à la salle Plein Vent.

Tous les élèves sont régulièrement suivis par :

- le Centre PMS de Waremme (orientation professionnelle) ;
- le Centre PSE de Huy (médecine préventive).

6. Divers.

Les élèves participent régulièrement à divers concours : environnement, poésie, fureur de lire, ...

Diverses excursions et sorties culturelles et pédagogiques sont programmées durant l'année scolaire.

Autres classes de dépaysement :

- Classes de ferme pour les élèves de 1^{ère} et 2^{ème} maternelle du Centre ;
- Classes vertes pour les classes du cycle 5/8 et du degré moyen ;
- Classes de neige pour les élèves de P5 et P6.

TRAVAUX EXECUTES EN 2018

1. TRAVAUX DANS LES BÂTIMENTS

- Peinture dans divers bâtiments.
- Petits travaux divers dans les bâtiments.
- Divers petits travaux au Moulin de Ferrières.

2. TRAVAUX DE VOIRIE

- Curage de fossés.
- Décapage des bas-côtés.
- Placement de produit de raclage.
- Raccordements particuliers à l'égout.
- Réfection de filets d'eau.
- Nettoyage et élagage de divers chemins agricoles.
- Entretien diverses voiries (rues des Communes, de la Chapelle, des Brûlées).
- Pose d'un couche d'hydrocarboné route de Burdinne (COLAS Belgium).

3. TRAVAUX D'ENTRETIEN

- Tonte de pelouse.
- Débroussaillage des accotements.
- Nettoyage de filets d'eau et d'avaloirs.
- Pose de tarmac dans les nids de poule.
- Déneigement et épandage de sel.
- Entretien des cimetières.
- Entretien des places publiques, monuments et terrains de sports.
- Placement de guirlandes et décorations de Noël.
- Elagage d'arbres dans les sentiers.

4. TRAVAUX D'ASSISTANCE TECHNIQUE

- Etat des lieux et contrôles dans le cadre de travaux effectués par les concessionnaires de voirie.
- Transport des bagages lors des sorties pédagogiques.
- Transport de matériel (tentes, ...) et aide au profit des différents groupements et clubs de l'entité.

CONSEIL COMMUNAL

Depuis le dernier rapport d'administration générale, le Conseil s'est réuni 9 fois et le Collège communal 46 fois :

Voici les principaux points mis en discussion au Conseil :

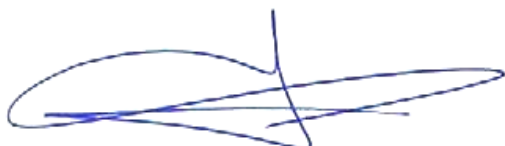
1. Compte communal pour l'exercice 2017.
2. Bilan au 31 décembre 2017.
3. Comptes de résultats au 31 décembre 2017.
4. Deuxième modification budgétaire communale, services ordinaire et extraordinaire, pour l'exercice 2018.
5. Compte du C.P.A.S. pour l'exercice 2017.
6. Bilan du C.P.A.S. au 31 décembre 2017.
7. Comptes de résultats du C.P.A.S. au 31 décembre 2017.
8. Budget du C.P.A.S. pour l'exercice 2018.
9. Modification budgétaire du C.P.A.S., services ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2018.
10. Budget de l'Agence de Développement Local pour l'exercice 2018.
11. Budgets 2018 des Fabriques d'église de Couthuin, Surlemez et Waret-l'Evêque.
12. Compte 2017 des Fabriques d'église de Couthuin, Lavoir et Waret-l'Evêque.
13. Compte 2017 de l'Agence de Développement Local.
14. Préparation et livraison de repas sains et durables pour les écoles communales – Approbation du cahier spécial des charges – Conditions et mode de passation du marché.
15. Modification budgétaire de la Fabrique d'église de Waret-l'Evêque pour l'exercice 2017.
16. Modification budgétaire de la Fabrique d'église de Couthuin pour l'exercice 2017.
17. Travaux de réfection de diverses voiries (2018) - Approbation du cahier spécial des charges – Conditions et mode de passation du marché.
18. Convention transactionnelle à passer entre les différentes parties relativement au remplacement de la chaudière à la ferme de la Grosse tour à Burdinne – Approbation.
19. Désignation d'un auteur de projet pour la construction d'une classe maternelle, de sanitaires et d'un préau à l'école de Surlemez – Approbation du cahier spécial des charges – Conditions et mode de passation du marché.
20. Convention cadre relative à l'octroi par la commune de Héron d'une avance de trésorerie à la régie communale autonome de Héron – Approbation.
21. Rénovation et transformation de bâtiments sur le site du moulin de Ferrières à Lavoir (Phase 1) – Approbation du cahier spécial des charges – Conditions et mode de passation du marché.
22. Règlement relatif à l'octroi d'une prime communale à l'installation d'un système d'alarme électronique – Approbation.
23. Convention à passer entre la Commune de Héron et le CRAC pour le financement des travaux d'extension de la crèche – Approbation.
24. Réparation du mur de cimetière d'Envoz – Approbation du cahier spécial des charges – Conditions et mode de passation du marché.
25. Travaux d'amélioration et d'égouttage de la rue Bordia dans le cadre du plan d'investissement communal 2017/2018 – Approbation de cahier spécial des charges – Conditions mode de passation du marché.
26. Convention à passer entre la Commune de Héron et le SPW pour la réalisation du Plan communal de mobilité – Approbation.
27. Prolongation de l'affiliation de la Commune de Héron au Centre culturel de l'arrondissement de HUY – Approbation.

28. Approbation des comptes 2017 et du rapport d'activités 2017 de la Régie communale autonome de Héron.
29. Achat d'une parcelle de terre sise rue Chavée cadastrée section C 1043gp et 1043hp pour une contenance de 61 ares – Approbation.
30. Modification (élargissement) de la rue Close à Lavoir dans le cadre de l'aménagement d'un parking EcoVoiturage – Approbation.
31. Approbation du cahier spécial des charges relatif à la désignation d'un auteur de projet en vue de l'élaboration d'un plan communal de mobilité pour Héron – Conditions et mode de passation du marché.
32. Approbation du Plan d'actions en faveur de l'énergie durable et du climat (POLLEC).
33. Approbation du règlement d'ordre intérieur du conseil communal des enfants.
34. Cession de deux points APE à la Zone de Police pour l'exercice 2019 – Approbation.
35. Achat d'une camionnette pour le service des travaux – Vote d'un emprunt – Approbation.
36. Troisième modification budgétaire communale, services ordinaire et extraordinaire, pour l'exercice 2018.
37. Centimes additionnels au précompte immobilier – Décision.
38. Centimes additionnels à l'impôt des personnes physiques – Décision.
39. Règlement établissant une taxe communale à charge des occupants des immeubles raccordés à l'égout conduisant à la station d'épuration.
40. Règlement établissant une taxe communale sur les panneaux d'affichage.
41. Règlement établissant une taxe communale sur les inhumations, la dispersion des cendres et la mise en columbarium.
42. Règlement établissant une redevance sur l'occupation des caveaux d'attente et translation ultérieure.
43. Règlement établissant une redevance pour l'occupation d'une loge au columbarium.
44. Règlement établissant une redevance sur les exhumations.
45. Règlement établissant une taxe sur la réalisation de raccordements particuliers à la canalisation de voirie et au placement d'aqueducs.
46. Règlement établissant une redevance sur la demande de documents administratifs.
47. Règlement établissant une redevance pour la recherche de renseignements administratifs et urbanistiques.
48. Règlement établissant une redevance relative aux frais d'instruction des demandes urbanistiques.
49. Règlement établissant une taxe sur les parcelles non bâties comprises dans un lotissement non périmé.
50. Règlement établissant une taxe communale sur les mâts d'éoliennes destinées à la production industrielle d'électricité.
51. Règlement établissant une redevance sur l'enlèvement des versages sauvages.
52. Fixation du taux de couverture des coûts en matière de déchets des ménages calculé sur base du budget 2019.
53. Règlement établissant une taxe communale sur l'enlèvement et le traitement des immondices.
54. Règlement établissant une taxe communale pour la vente des sacs poubelles.
55. Compte de la Fabrique d'église de Surlemez pour l'exercice 2017.
56. Budget de la Fabrique d'église de Surlemez pour l'exercice 2018.
57. Vente d'une parcelle de terre sise à front de la rue du Bois de Moxhe cadastrée section A, 453/A P0000 pour une contenance de 49 centiares – Approbation.
58. Approbation du cahier spécial des charges relatif à la fourniture et l'installation d'un logiciel de gestion des taxes et redevances - Conditions et mode de passation du marché.

59. Approbation du cahier spécial des charges relatif à la fourniture de mazout de chauffage et de roulage pour l'exercice 2019 - Conditions et mode de passation du marché.
60. Réfection de diverses voiries (2017 - 2^{ième} partie) - Vote d'un emprunt - Approbation.

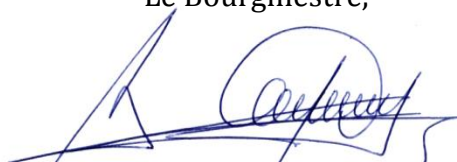
Par le Collège,

La Directrice générale,



C. BOLLY

Le Bourgmestre,



E. HAUTPHENNE